

CIRCULAIRE 065-19 Le 23 avril 2019

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Goldcorp Inc. (G and FGG) Fusion (Suivi)

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES <u>MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE).</u> CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que, suivant les informations de la circulaire No. 064-19 et de l'avis aux membres No. 2019-051 publiés le 22 avril 2019, le prix de clôture de Newmont Mining Corporation (NYSE: NEM), en date du lundi 22 avril 2019, est fixé à 32,55 \$US par action. En conséquence, le nouveau livrable par contrat G1 sera le suivant :

NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :

32 actions ordinaires de Newmont Goldcorp, un montant en espèces de 2,00 \$US, et une considération en espèces de 26,04 \$US équivalente à 0,80 action ordinaire (0.0080 x 100) de Newmont Mining Corporation. (basé sur le prix de clôture de NEM du lundi 22 avril 2019).

Tout autre détail du rajustement compris dans la circulaire No. 064-19 et dans l'avis aux membres No. 2019-051 demeures inchangées.

La portion en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l'option et ne variera pas.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CES CLASSES D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Gladys Karam Directrice, dérivés sur actions Marchés financiers